Université de Paris

Paris le 29/10/2020

Affaire suivie par :

Benoît Beauval, FSD-adjoint
benoit.beauval@u-paris.fr

NOTE n°2020-10-06/UP/DGS/FSD

Objet : Etat d'urgence sanitaire COVID : confinement et modalités des déplacements professionnels

Références :
1/ Annonces du Président de la république du 28 octobre 2020 …

Annexes :
1/ modèle d'attestation professionnelle Université de Paris : justificatif de déplacement (provisoire en attente du modèle officiel du Gouvernement)
2/ modèle excel (matrice de suivi et de production des attestations)
3/ Mode d'emploi des attestations : justificatif de déplacement

Destinataires :
Messieurs les Doyens facultaires,
Monsieur le Directeur général de l'IPGP,
Mesdames et messieurs les directeurs et directrices d'UFR,
Mesdames et messieurs les directeurs et directrices d'unités de recherche,
Mesdames et messieurs les directeurs et directrices généraux.ales délégué.es,
Mesdames et messieurs les responsables administratif.ve.s et chef.fe.s des services administratifs
Monsieur le Directeur du SIUMPPS
Mesdames et messieurs les médecins du travail

Copie à :
Madame la Présidente d'Université de Paris,
Mesdames et messieurs les Vices Présidents,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame la Directrice de Cabinet de la Présidente
Mesdames les secrétaires du CHSCT

Suite à l'annonce d'un nouveau confinement par le Président de la République, et au message de Christine Clerici, Présidente d'Université de Paris, je vous prie de trouver ci-joint le modèle provisoire d'attestation professionnelle qui permet à ceux et celles qui doivent se rendre sur les sites et campus d'Université de Paris pour leur activité professionnelle de se déplacer de façon dérogatoire.

La délivrance et la signature de ces attestations est déléguée à tous les doyens de Facultés, les directeurs-rices généraux-ales délégué-es, les directeurs-rices de composantes et les RA/CSA, les directeurs-rices d'Unités de recherche, en fonction des besoins du service.

Comme l'a rappelé la Présidente, le travail à distance doit être appliqué de façon la plus large possible jusqu'à mardi soir, afin d'organiser la poursuite des activités de l'université. Néanmoins les fonctions essentielles au bon fonctionnement de l'établissement (gardiennage, maintenance, logistique, animaleries, activités de recherche continue) doivent pouvoir se poursuivre sur site, grâce à cette attestation provisoire.

A partir de mercredi, l'activité de la recherche et l'activité administrative se poursuivront selon des modalités qui seront fixées par chaque entité, en fonction des nécessités du service, en trouvant

Université de Paris

un juste équilibre entre travail à distance et travail sur site, pour respecter les préconisations gouvernementales et maintenir la dynamique des activités de l'université.

Le modèle d'attestation ci-jointe est provisoire en attendant le modèle officiel du gouvernement qui sera certainement disponible dans la soirée. Vous pouvez l'utiliser dès cet après-midi pour les agents qui en ont besoin demain pour se déplacer sur les sites. Nous enverrons une mise à jour dès que le modèle officiel sera publié.

Le modèle officiel pourra être édité de façon permanente (durée de validité) pour les agents qui doivent venir régulièrement sur site. Un mode d'emploi est aussi annexé, avec un tableau excel qui peut servir de tableau de suivi et de matrice pour produire les attestations (fonction publipostage expliquée dans le mode d'emploi).

L'Adjoint au Directeur Général des Services
Fonctionnaire de Sécurité et de Défense



Didier PETITJEAN